



CIRCULAIRE N°2278

DU 28/04/2008

**Objet :** Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service  
Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2008.

**Réseau :** Communauté française

**Niveaux & Services :** Tous niveaux.

- Aux chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française;
- Aux administrateurs(trices) des internats et des homes d'accueil de la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy et du centre technique et pédagogique à Frameries ;
- Aux directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.
- Aux organisations syndicales

**Autorité :** Gouvernement  
**Signataires :** Christian DUPONT, Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique SIMONET, Ministre de l'Enseignement supérieur et Marc TARABELLA, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale  
**Gestionnaire :** Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.  
**Personnes-ressources:** Jean-Luc DUVIVIER – 02/413.36.44  
Bd Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES  
**Renvoi(s) :** --\_  
**Nombre de pages :** -2                      **texte :** 1 p.    - **annexes :** -  
**Téléphone pour duplicata:** 02/413.36.44  
**Mots-clés :** Congés de compensation et dispense de service 2008

<u>Circulaire</u>		Administrative	
<u>Emetteur</u>	Administration		AGPE
<u>Destinataire</u> (Niveau et type 'enseignement)	Direction	Réseau organisé par la Communauté française Tout niveau	
<u>Contact</u>	Jean-Luc DUVIVIER (02/413 36 44, jean-luc.duvivier@cfwb.be)		
<u>Documents à renvoyer</u>	Non		
<u>Date limite d'envoi</u>	Sans objet		
<u>Objet</u>	Congés de compensation pour l'année 2008		

Je porte à votre connaissance qu'en 2008, un congé compensatoire est accordé le 2 mai, les 24, 29, 30 et 31 décembre 2008.

Ces jours de congés compensatoires sont accordés du fait que :

- un jour férié légal ( fête du travail) coïncide avec un autre jour férié légal ( Ascension), à savoir le 1<sup>er</sup> mai 2008 ;
- un jour férié légal coïncide avec un samedi, à savoir le 1<sup>er</sup> novembre 2008 ;
- deux jours fériés réglementaires coïncident avec un samedi ou un dimanche, à savoir le 2 novembre 2008 et le 15 novembre 2008.
- le 27 septembre 2008 coïncide également avec un samedi.

Ces jours de congé compensatoire sont accordés pour autant que le personnel concerné soit en activité de service aux périodes de congés précités.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance du personnel concerné le contenu de la présente circulaire.

La Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche scientifique et des  
Relations internationales

Le Ministre  
de l'Enseignement obligatoire

Marie-Dominique SIMONET

Christian DUPONT

Le Ministre de la Jeunesse et  
de l'Enseignement de promotion sociale

Marc TARABELLA